

CABINET

☒ : 2078 ☎ : (242) 81.06.75

730 /MEPSA/CAB. AE

La Ministre,

NOTE DE SERVICE

Conformément aux conclusions des séances de travail des 22, 24 et 25 septembre 2003, les taux des cotisations scolaires de l'année scolaire 2003-2004, sont fixés à 1500 F au cycle primaire, à 2000 F au collège d'enseignement général, à 2500 F au lycée d'enseignement général sur toute l'étendue du territoire national et repartis selon le tableau ci-après.

Rubriques	Etablissements	Ecoles primaires	Collèges	Lycées
Fonctionnement de l'établissement		800 F	1000 F	1500 F
Assurance (ARC)		250 F	250 F	250 F
Sport		100 F	200 F	200 F
Santé		50 F	50 F	50 F
Fiche		100 F		
Evaluation et activités pédagogiques		200 F	500 F	500 F
Total		1500 F	2000 F	2500 F

Toutefois, pour des projets d'établissement convenablement ciblés, ceux-ci pourraient être financés dans le cadre du partenariat en concertation avec les Chefs d'établissements.

La présente note de service qui abroge toutes les dispositions antérieures, prend effet à compter de sa date de signature.

13 01 SEPT 2003

Fait à Brazzaville, le



Rosale KAMA-NIAMAYOUSA

Ampliations

MEPSA-CAB 2
DG/DC 19
IGEPSA 1
DEPARTEMENTS 11
DDEPSA 11
ARCHIVES 2/46